

Image not found or type unknown



Remboursement suivant expert trop bas

Par **quadeur02**, le **01/10/2009** à **07:05**

Bonjour, rnsuite a un sinitre due a la tempete sur mon toit du 26/5/2009 je contacte mon assurance qui me dit de faire un devis qui se monte a 15000€ l'expert passe rnil commece a me parler de vétusté (bizarre ca on n'en parle pas quand c'est le moment de payer les cotisations) bon ,ca dure 4 mois bilan il me dit que le devis est trop chère il divise en 2 donc 7500€ puis la fameuse vétusté 60%rnpuis 25%quil va chercher je ne c'est ou ce qui fait 1900€rnje voudrait savoir quel est la procédure pour contesté ce rapport je n'est pas renvoyer le rapport d'expert signe .rnil s'agit d'une toiture de 8mx20m il manque environ 1500 ardoises